

Sujet : [INTERNET] doléances Projet Eolien

De : "W.Poels" <wpoels@orange.fr>

Date : 20/11/2018 19:39

Pour : <pref-be-ep-eolienportesdelabrenne@indre.gouv.fr>

cf. fichier PDF joint.

Wiljan Poels / Elevage du Breuil

Le Clos, Milloux

36310 Chaillac

Téléphone: 09 71 50 72 59

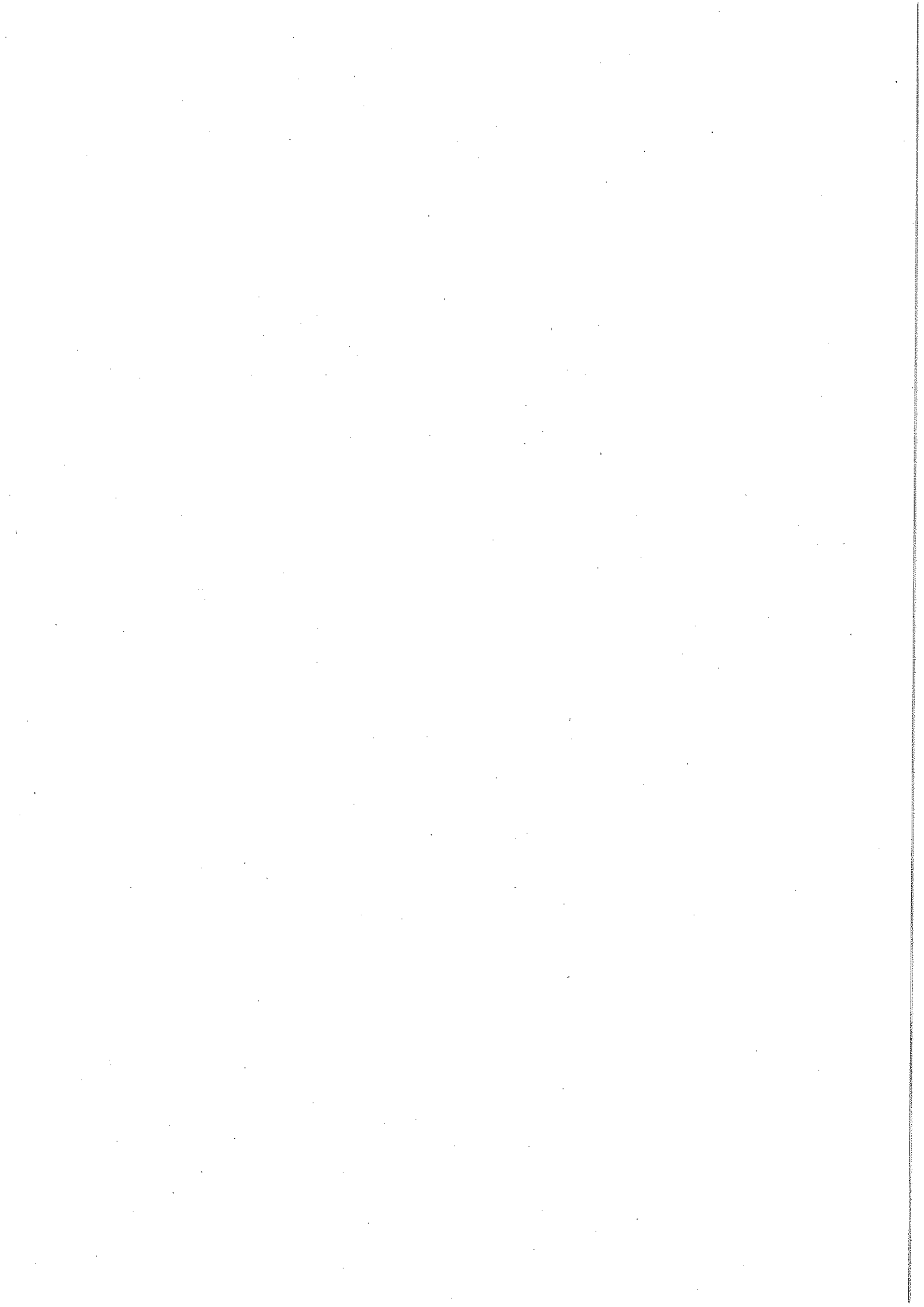
Portable: 06 82 45 82 96

elevage-du-breuil.fr

Utilisateur

— Pièces jointes : —

Utilisateur.vcf	89 octets
Eol_doléances_20 11 2018.pdf	30 octets



Chaillac, le 20/11/2018

Objet : doléances Projet d'installation d'éoliennes, secteur Celon/Vigoux/Argenton s/C

A l'attention de Monsieur Dominique COUILLAUD,  
Président de la commission d'enquête

(envoi par courriel à : [pref-bc-cp-colienportesdelabrenne@indre.gouv.fr](mailto:pref-bc-cp-colienportesdelabrenne@indre.gouv.fr))

Monsieur le Président,

Je m'oppose expressément et formellement au projet visé ci-dessus, et ce pour les raisons suivantes :

- nuisances visuelles et sonores évidentes;
- ineptie écologique et économique : destruction du cadre de vie, clivage de la société rurale, part infime de la production d'électricité nationale due à une énergie renouvelable (d'autres sources d'énergie existent en-dehors du nucléaire et de l'éolien, notamment usines marée-motrices, solaire, géothermie, microcentrales électriques sur rivières/ruisseaux.

Je **repré**nds l'essentiel des doléances exprimées par l'association 'Bocage et Patrimoine' (cf. leur documentation intégrale), **et réfère également à l'article paru récemment dans le Figaro contenant un interview avec Jean-Marc Jancovici en date du 8/10/2018**, ainsi qu'à ma lettre du 2/2/2015 adressée à Madame le Ministre (copie ci-jointe).

Je tiens à vous signaler que je me suis installé en 2007 dans le Boischaud Sud pour la beauté et la tranquillité de la région où j'ai acquis un manoir du 16<sup>ème</sup> siècle, et que je n'aurais jamais fait cet achat en étant informé du projet de parc éolien.

De plus, l'éolien ne permettra pas de supprimer l'énergie nucléaire.

Enfin, la Charte de l'Environnement dans ses articles 2 et 4 rappelle le **devoir** de chaque citoyen de protéger son environnement!

Plus subsidiairement, il serait plus judicieux de localiser les parcs éoliens dans les endroits les plus adaptés, notamment *offshore*.

Wiljan Poels

Le Clos, Milloux, 36310 Chaillac

./.

Avis d'un jardinier averti :

## **Arrosez les Maires, et les Éoliennes poussent' !**

Non à l'éolien industriel complètement subventionné qui va définitivement "miter" notre environnement de bocage ancestral unique, jusqu'à présent harmonieusement préservé par une agriculture raisonnée et respectueuse.

Du **Boischaut Sud** se dégage une âme qui sera définitivement perdue par l'intrusion de mâts gigantesques, illuminés la nuit, dont ne profiteront qu'une poignée de bailleurs-exploitants agricoles et les 'marchands de vent'.

L'éolien industriel est non seulement une imposture écologique et économique, mais il représente un réel danger pour les êtres vivants (nuisances sonores, nuisances lumineuses, impact négatif sur la faune et flore, infrasons, perturbation des chauves-souris, des hirondelles, des oiseaux migrateurs, de proie ...).

Si l'énergie éolienne a du sens, pourquoi y aurait-il besoin de la subventionner ? C'est une bulle qui éclatera dès que les subventions gouvernementales se tariront.

Les milliards engloutis dans ces projets n'auraient-ils pas été mieux utilisés en favorisant les micro-projets individuels ou collectifs localisés ?

## **'J'accuse':**

L'éolien industriel dégradera à jamais le remarquable cadre de vie du **Boischaut Sud** et fera fuir les touristes, ainsi que les habitants étrangers qui ont jusqu'à présent beaucoup investi (acquisition de résidences principales et secondaires, emplois d'artisans locaux, écoles, commerces locaux, impôts locaux etc.) dans une belle région authentique, préservée et unique jusqu'à présent.

A vous le choix :

**'Boischaut Sud: Pays de l'Harmonie' ou Pays des Éoliennes' !**

Wiljan Poels,

Le Clos, Milloux, 36310 Chaillac

Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des  
femmes  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

A l'attention de Madame la Ministre

Chaillac, le 2 mars 2015

Lettre recommandée avec accusé de réception

**Objet : Distance entre aérogénérateurs et habitations**

**A l'attention de Madame Marisol TOURAINE**

Madame la Ministre,

Je vous adresse, sous ce pli, copie du courrier à destination de Madame Ségolène Royal, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Il est essentiel que soyez informée de cette lettre adressée à Madame Royal puisque le **vote qui aura lieu à l'Assemblée Nationale sur la distance entre les éoliennes industrielles et les habitations a des conséquences avérées sur la santé humaine.**

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Wiljan Poels

P.J.

Ministère de l'écologie, du développement  
durable et de l'énergie  
Hôtel de Roquelaure  
246, boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

A l'attention de Madame la Ministre

Chaillac, le 2 mars 2015

Lettre recommandée avec accusé de réception

**Objet : Distance entre aérogénérateurs et habitations**

Madame la Ministre,

L'association **Bocage et Patrimoine**, dont je suis membre actif a pour but :

*- de contribuer à la protection, à la sauvegarde et au développement du patrimoine environnemental, naturel, construit, historique et culturel des territoires bocagers, des départements de l'Indre, de la Vienne, de la Haute-Vienne et de la Creuse, et, au-delà, dans tout le périmètre où des réalisations de tous ordres pourraient avoir quelque impact que ce soit sur les identités paysagères, patrimoniales et sur l'environnement, pris dans toutes ces composantes, de ce territoire.*

*- d'agir et d'assurer la protection et le respect de l'environnement et du cadre de vie des habitants de ces territoires : les sites et paysages, la faune et la flore, les milieux naturels et les équilibres biologiques, mais aussi les biens matériels, le patrimoine culturel, la sécurité, la commodité du voisinage (bruits, vibrations, odeurs, émissions lumineuses, etc.), l'hygiène, la santé et la salubrité publique.*

La mission de notre association s'inspire directement de la Loi N°2005-1272 du 13 octobre 2005 et de la Convention Européenne du Paysage et nous nous efforcerons à ce que cette loi soit respectée et appliquée en région Boischaut Sud. En cas de non-respect, abus ou entrave à cette loi, nous serions dans l'obligation d'entamer une procédure juridique.

La Loi N°2005-1272 du 13 octobre 2005 met en application, et sans réserve, la Convention Européenne du Paysage et à savoir:

*- Reconnaissant que le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien ;*

*- Désirant répondre au souhait du public de jouir de paysages de qualité et de jouer un rôle actif dans leur transformation ;*

*- Persuadés que le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social, et que sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun ;*

*- Reconnaissant que la qualité et la diversité des paysages européens constituent une ressource commune pour la protection, la gestion et l'aménagement de laquelle il convient de coopérer ;*

./.

La menace d'industrialisation rampante que fait aujourd'hui peser le phénomène éolien sur des territoires jusqu'à présent préservés d'une artificialisation importante a été pour beaucoup d'entre nous, attachés à notre région, notre département, nos lieux de vie, l'occasion d'une prise de conscience de l'exceptionnelle valeur de notre environnement et de la nécessité de le défendre contre tout ce qui peut le dénaturer, l'altérer, le banaliser, et en définitive le détruire, et avec lui les espérances dont il est porteur.

Notre région, encore attractive, est la deuxième région la moins ventée de France (source ADEME) et ne justifie en aucun cas l'implantation massive d'aérogénérateurs industriels d'une hauteur allant jusqu'à 190 mètres en bout de pale, dimensions nécessaires pour justement compenser la faiblesse du vent de notre département et de notre région.

Nous sommes au carrefour de trois départements et aujourd'hui, de trois régions et les développeurs éoliens ont jeté leur dévolu sur ce carrefour en multipliant les projets éoliens.

Mais c'est un véritable encerclement qui est annoncé avec pas moins d'une centaine d'éoliennes géantes dans un rayon de 10 kilomètres.

Certes, il est louable de chercher et mettre en place des moyens de produire de l'électricité à moindre coût, non polluante, renouvelable et sécurisée.

Or, la construction d'aérogénérateurs dans notre région ne respecte pas sa biodiversité, constitue une véritable menace pour son paysage bocager façonné au fil du temps, une fracture sociale importante qui laissera des traces pendant plusieurs générations.

Tous les projets éoliens assurent de la prise de précautions et de remise en état après la fin de l'exploitation.

Mais comment ne pas être conscients des dégâts irréremédiables qui seront causés à notre paysage remarquable sans que ces projets puissent être un levier de création d'emplois locaux.

Nous sommes favorables aux énergies renouvelables car il est nécessaire aujourd'hui de prendre conscience, afin qu'il ne soit pas trop tard, que la terre sur laquelle nous vivons ne nous appartient pas et que nous devons tout faire pour la préserver !

Antoine de Saint-Exupéry, déjà conscient du bien précieux que représente notre terre, a écrit ces quelques mots :

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants »

Chacun d'entre nous souhaite assurer, du mieux possible, un avenir le plus sain et le plus serein possible aux générations futures.

Aussi, **Madame la Ministre, ne prenez pas le risque de vous opposer à une augmentation des distances entre les éoliennes et les habitations.** Nombreux sont les témoignages de riverains d'aérogénérateurs industriels qui souffrent de divers symptômes, prenez le temps de les écouter !

De nombreuses études scientifiques, françaises et étrangères, soulignent les effets néfastes engendrés par ces équipements industriels non seulement sur les humains mais également sur la faune et la flore.

D'autres pays ont aujourd'hui un recul significatif sur l'énergie éolienne, sa rentabilité, ses effets secondaires néfastes, son affairisme malheureusement souvent corrompu ... Ne prenons pas l'attitude du petit village gaulois !

./.

A titre personnel, j'ai fait l'acquisition d'un manoir du 16<sup>ème</sup> siècle abandonné depuis des décennies.

Cette réhabilitation a suscité l'intérêt des Bâtiments de France, des Maisons Paysannes de France, du Parc Naturel Régional de la Brenne, de l'Europe (FEOGA), et j'ai fait travailler toutes les entreprises locales sur ce chantier.

Nombreux de mes compatriotes (notamment *Hollandais comme moi-même*) font de même et développent ainsi l'économie locale et redynamisent, par leurs investissements, l'attractivité touristique de la belle région du Boischaud Sud.

Prenez conscience de l'appel au secours des riverains d'éoliennes, répondez-y favorablement et préservez le bien-être, la santé, le paysage, l'environnement de tous ceux qui ne sont pas encore confrontés à ce risque industriel notoire.

Les Français sont favorables aux énergies renouvelables mais pas à n'importe quel prix !

Soyez la Ministre responsable de notre environnement pour qu'il soit réellement durable mais ne prenez pas le risque d'être, un jour prochain, la Ministre coupable d'avoir ignoré volontairement ou non les risques avérés et potentiels de ce développement éolien industriel.

Dans le vif espoir que saurez prendre la mesure de salubrité publique qui s'impose et dans l'attente de vous lire, je vous prie, Madame la Ministre, de recevoir mes respectueuses salutations.

Wiljan Poels